



A42-WP/642
EX/278
26/9/25

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

PROJET DE RAPPORT SUR LE POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Les éléments ci-joints sur le point 19 de l'ordre du jour sont présentés
au Comité exécutif pour examen.

Point 19 : Le multilinguisme à l'OACI

19.1 Le Comité a examiné la note A42-WP/36, présentée par le Conseil de l'OACI, qui souligne que le multilinguisme est un principe fondamental de l'Organisation. Elle fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion du multilinguisme, approuvée à la 41^e session de l'Assemblée. Il s'agissait notamment d'élaborer un plan d'action traduisant la stratégie en actions globales et concrètes. Elle met l'accent sur le déploiement du système de gestion des services linguistiques (LSMS), les enquêtes sur la qualité des services et les compétences linguistiques du personnel, et la formation à la rédaction de rapports et de politiques. Parmi les autres réalisations figurent l'intégration de l'intelligence artificielle dans les services linguistiques, la collaboration avec les entités des Nations Unies, la publication progressive des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) dans toutes les langues. La note aborde également les défis liés à la mise en œuvre de la stratégie, notamment en ce qui concerne les ressources financières et la perception des services linguistiques comme étant peu prioritaires. Les ressources devraient être identifiées dans le budget ordinaire et par le biais de contributions volontaires, y compris le détachement de spécialistes en langues des États membres.

19.2 Le Comité a aussi été saisi de la note A42-WP/222, présentée par la Chine, qui met en évidence l'importance du multilinguisme dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'OACI et la mise en œuvre des SARP, des PANS et de l'initiative *Aucun pays laissé de côté*. La note prie instamment les États d'éviter de considérer les services linguistiques comme des coûts réductibles et de reconnaître le multilinguisme comme un investissement à long terme. Pour relever les défis liés à l'intégration de l'intelligence artificielle, il a été nécessaire de revoir la cybersécurité et d'autres paramètres réglementaires, de traiter tous les outils et logiciels d'IA sur le même pied d'égalité et de manière impartiale, et de rationaliser les processus internes. L'OACI devrait faire mieux connaître la culture du multilinguisme, en l'intégrant comme un élément central du travail de l'Organisation.

19.3 Le Comité a examiné le document A42-WP/422, présenté par la Fédération de Russie, qui réaffirme son soutien au multilinguisme et à la parité de service dans les six langues de travail. Des préoccupations ont été exprimées quant à l'utilisation prédominante de l'anglais dans l'ensemble de l'Organisation, aux lacunes dans la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de promotion du multilinguisme, à l'absence d'un examen complet et systématique du multilinguisme et des statistiques consolidées nécessaires, aux problèmes d'externalisation, à la qualité de l'interprétation et de la traduction, à l'exclusion des services linguistiques des outils hautement prioritaires et à l'incapacité d'assurer la distribution simultanée des documents dans toutes les langues de travail.

19.4 Le Comité a appuyé dans l'ensemble les trois notes de travail, a pris la mesure du multilinguisme comme principe fondamental pour atteindre les objectifs de l'OACI et a mesuré l'importance des services linguistiques dans la mise en œuvre des SARP, des PANS et de l'initiative *« Aucun pays laissé de côté »*. La parité des six langues de travail était essentielle pour assurer une participation égale de tous les États membres aux activités de l'OACI. Le Comité a également souligné qu'il importait d'assurer la publication en temps voulu d'ouvrages de qualité dans toutes les langues de travail.

19.5 Le Comité a demandé au Secrétariat de l'OACI de continuer à tirer parti des nouvelles technologies, y compris de l'intelligence artificielle, pour améliorer encore l'efficacité et la qualité des services linguistiques, et a indiqué que l'intelligence artificielle et la numérisation ne devraient pas prendre le dessus sur les professionnels humains de la langue et leur formation, qui étaient primordiaux.

19.6 Un État membre a demandé au Secrétariat de maximiser l'impact des fonds alloués dans le budget ou provenant de contributions volontaires. Il n'a pas donné son appui aux initiatives relevant de la stratégie ou du plan d'action de promotion du multilinguisme qui comportent de nouvelles incidences financières et risquent d'augmenter les contributions futures des États membres ou d'entraîner des réductions dans d'autres travaux de l'OACI. Notant que les outils d'intelligence artificielle s'appuient sur un large éventail de données de formation, de méthodes de formation et de protections de cybersécurité, il soutiendrait uniquement l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle qui intègrent certaines normes minimales et qui s'y conforment. Il n'a pas appuyé les notes A42-WP/222 et A42-WP/422, car elles contiennent des propositions détaillées qui nécessiteraient un examen approfondi des incidences financières et des conséquences qu'elles entraîneraient pour les États membres.

19.7 Le Secrétariat a informé le Comité que, bien qu'il ait adopté de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, leurs capacités actuelles sont considérées comme complémentaires au travail des professionnels humains de la langue. Il continuera à tirer le meilleur parti des applications futures qui évoluent rapidement, afin d'améliorer encore l'efficacité et la qualité des services linguistiques. Il collabore également avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'adopter des politiques, des pratiques et des outils communs. La proposition de budget à croissance nominale nulle pour la prochaine période triennale, sans supplément pour les services linguistiques en tant que catalyseur de soutien, limiterait encore la capacité de l'Organisation à fournir des services linguistiques de qualité. Toutefois, le Secrétariat continuera de mettre en œuvre la stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI, sous réserve des ressources disponibles.

19.8 Le Secrétariat a en outre assuré qu'il continuerait de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité pour les services linguistiques, y compris les services fournis par des professionnels indépendants. Le Secrétariat a encouragé les États membres à fournir les ressources humaines et financières nécessaires et a noté que, comme le prévoit la stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI, le Directeur adjoint des Services linguistiques, publications et gestion des conférences a été désigné comme coordonnateur du multilinguisme, chargé de la mise en œuvre du multilinguisme à l'OACI.

19.9 Un État membre n'a pas soutenu le point a) visé par la suite à donner figurant dans la note A42-WP/36, car l'Assemblée n'avait pas reçu toutes les informations nécessaires sur la situation actuelle en matière de multilinguisme à l'OACI. Un autre État membre a indiqué qu'il n'était pas acceptable que le multilinguisme soit mis en œuvre sous réserve de disponibilité de fonds, car cela contreviendrait à un principe fondamental de la Convention de Chicago.

19.10 Après avoir examiné les notes A42-WP/36, A42-WP/222 et A42-WP/422, et à l'issue des délibérations, le Comité a recommandé que l'Assemblée, reconnaissant le multilinguisme comme une partie intégrante des programmes et activités de l'Organisation :

- a) prenne acte des efforts déployés par l'OACI en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de promotion du multilinguisme de l'OACI et du plan d'action correspondant ;
- b) demande à l'OACI de poursuivre sa mise en œuvre de la stratégie de promotion du multilinguisme de l'OACI approuvée par la 41^e session de l'Assemblée, sous réserve de la disponibilité des ressources ;
- c) encourage les États membres à soutenir le multilinguisme par la collaboration, les détachements ou les contributions volontaires.

19.11 En conclusion, le président a salué la Journée internationale de la traduction, instituée par les Nations Unies en 2017, qui sera célébrée le 30 septembre. Il a rendu hommage aux interprètes, aux traducteurs et aux autres membres du personnel des services linguistiques, qui ont travaillé sans relâche dans les coulisses pour assurer la fluidité du flux d'informations au-delà des frontières linguistiques.

19.12 Le Secrétariat a invité les délégués à répondre à une enquête sur les services linguistiques et les services de conférence, afin de contribuer à l'évaluation et à l'amélioration des services dans ces domaines.

— FIN —